

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

**COMMUNE DE SOUES
DECISION DU MAIRE**

23 Octobre 2024

Décision n°D2024/29

Pose de cuves dans le cimetière

La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2322-1 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142 ;

VU le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique ;

VU la délibération n°D44/2024 du Conseil municipal en date du 11 Septembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT le projet d'installer 10 cuves de 166cm dans le Nouveau cimetière ;

CONSIDERANT les offres reçues en ce sens ;

CONSIDERANT que l'offre, annexée à la présente, présentée par l'entreprise LE CHOIX FUNERAIRE VASQUEZ, établie à 22 738,50 € HT est l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

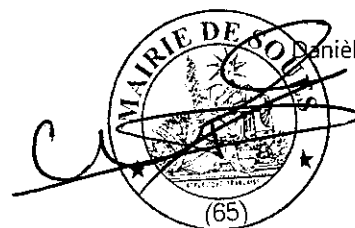
Article 1 :

La pose de dix cuves de 166 cm, six en quatre places et quatre en deux places, est attribuée à l'entreprise LE CHOIX FUNERAIRE VASQUEZ pour un coût de 22 738,50€ HT.

Article 2 :

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2024.

Décidé le 23 Octobre 2024



La Maire
Danièle CORONADO